

SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

QUESTIONS ÉCRITES



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au calcul des ETP

Madame la Présidente du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale,

Je vous prie de bien vouloir inscrire la présente comme question écrite relative à l'évolution du personnel communal et, plus précisément, au calcul des équivalents temps plein pour l'année 2023.

Lors d'une précédente interpellation au conseil communal, j'ai présenté deux tableaux issus du budget 2024, reprenant les données relatives au personnel communal au 30 juin 2023. Sur cette base, j'ai indiqué qu'en additionnant les agents ACS, les contractuels et les statutaires, on arrivait à un total d'environ 811 équivalents temps plein.

Au cours de la séance, Monsieur le Bourgmestre a affirmé que ces chiffres étaient erronés. Il a en outre indiqué que l'inspecteur régional aurait signalé des erreurs dans la manière dont la commune de Saint-Josse et le service des ressources humaines calculaient les ETP.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir une réponse précise aux questions suivantes :

1. Quels sont, pour l'année 2023, les chiffres exacts des ETP concernant :

- le personnel ACS,
- le personnel contractuel,
- le personnel statutaire,
- ainsi que le total consolidé de ces catégories ?

2. Quelle est, pour chacune de ces catégories, la méthode de calcul retenue par l'administration pour déterminer les équivalents temps plein ?

3. Quelles sont les erreurs qui auraient été identifiées dans le calcul antérieurement utilisé ou présenté, et à partir de quand ces erreurs auraient-elles été constatées ?

4. Qui a précisément signalé ces erreurs : s'agit-il d'une observation formelle de l'inspection régionale, d'un échange administratif, d'une remarque informelle, ou d'un autre type d'intervention ?



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant le calcul ETP

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Il me semble avoir eu l'occasion de vous répondre sur la question des ETP mais je n'ai pas de difficulté à le refaire.

Mon explication sera la même, le chiffre de 811.42 est erroné. Il se basait sur le nombre de personnes et non pas le nombre d'ETP.

Je vous confirme la trajectoire pour votre deuxième question notamment en ne renouvelant pas les CDD, pensions et en actant les départs volontaires.

A ce stade, nous comptons:

- 7 départs volontaires (6.55 eqtp)
- 6 fins de CDD (5.5 eqtp)
- 1 Pension (1 eqtp)
- 2 Licenciements (2eqtp)
- 1 abandon de poste (1 eqtp)

Le cadre sera mis à jour pour mieux coller aux réalités.

Nous avons effectivement des contacts avec Parking Brussels et des garanties solides pour ce qui concerne le personnel.

Nous avons été longtemps pionnier en matière d'internalisation et aujourd'hui, il faut bien s'en rendre compte, ce modèle n'est pas tenable à terme.

Toutes les communes se recentrent sur leurs missions de base et le personnel qui assume les services à la population est bien évidemment maintenu.

Nous ne sommes ni une île, ni un cas isolé, les défis financiers que les communes connaissent sont bien présents et seront accentués dans les années à venir.

Pour préparer l'avenir, nous agissons dès à présent en limitant nos dépenses, en renforçant nos recettes et en maintenant une haute qualité de service à la population.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'éclairage public du square Armand Steurs

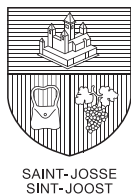
Des habitants m'ont signalé que les luminaires de ce square ne fonctionnaient plus et qu'il n'y avait plus d'éclairage dans cet espace la nuit. Cette situation suscite de vives inquiétudes parmi les riverains, notamment pour des raisons de sécurité.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il été informé de cette situation ?
2. Dans l'affirmative, s'agit-il d'une extinction volontaire des luminaires ou est-ce dû à un problème technique ?
3. Des habitants ont-ils contacté les services compétents à ce sujet ?
Si oui, une réponse leur a-t-elle été apportée ?
4. Quelles sont les suites qui seront données à cette situation ?

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette question.

Ahmed Mouhssin



Réponse à la question concernant l'éclairage public du square Armand Steurs

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

La situation est connue des Services communaux et voici les éléments que je peux vous communiquer à ce stade. Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement mais bien d'un nouveau système mis en place par Sibelga.

Voici un rapide historique de la situation afin d'éclairer, sans mauvais jeu de mots, cette situation.

Plusieurs habitants vivant aux abords du Square Armand Steurs ont contacté les services compétents afin de signaler une absence d'éclairage durant la nuit. Ces signalements ont immédiatement été pris en compte et relayés à Sibelga afin que les vérifications nécessaires puissent être effectuées.

Le 29 avril 2026, notre service a sollicité Sibelga afin de planifier une intervention relative à l'éclairage public et d'assurer le suivi du dossier. En réponse, il a été précisé que les luminaires du Square Armand Steurs avaient récemment été modernisés dans le cadre d'une conversion vers un système LED télécontrôlé. Les premières analyses indiquaient que les installations fonctionnaient normalement, tout en permettant de poursuivre les vérifications nécessaires.

Le 26 mai 2026, à la suite de nouvelles interpellations et des préoccupations exprimées par plusieurs riverains, les TP ont repris contact avec Sibelga afin de demander une intervention rapide et un nouvel examen de la situation.

Après analyse technique complémentaire, Sibelga a confirmé que le Square Armand Steurs avait récemment bénéficié d'une modernisation de l'éclairage. Le système LED télécontrôlé installé a été paramétré en tenant compte de la fermeture nocturne du parc. L'absence d'éclairage constatée ne résulte donc pas d'une panne technique, mais bien du fonctionnement prévu de l'installation. Les horaires actuellement programmés pour l'éclairage intérieur du square sont les suivants :

• Horaire d'été (mai à septembre) :

- extinction à 22h00 ;
- allumage à 06h00.

• Horaire d'hiver (octobre à avril) :

- extinction à 19h30 ;
- allumage à 06h00.

Ces informations ont été communiquées aux personnes nous ayant contacté et le dispositif pourrait être évalué afin de voir s'il est nécessaire et possible d'étendre les horaires pré-définis.

Je vous remercie pour votre attention.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au local sis rue de la Rivière 36

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

J'ai constaté ce 5 mai 2026 que des travaux de nettoyage étaient effectués au sein du bien situé au 36, rue de la Rivière, où est établi le Café VOX, dont la commune est propriétaire.

Ces travaux se déroulaient aux alentours de 20 heures. J'ai pu observer que deux personnes procédaient au vidage de contenu dans un container positionné rue de la Rivière. Il m'est apparu que ces personnes n'étaient pas des agents communaux.

Je souhaiterais dès lors obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Qui sont les personnes ou l'entreprise mandatée pour effectuer ces travaux ?
2. Dans quel cadre ces travaux ont-ils été ordonnés ou autorisés ?

Je vous remercie.
Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant le local sis rue de la Rivière 36

Suite à votre question écrite relative aux travaux effectués dans le bien communal sis rue de la Rivière, 36 e/c, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse :

- Depuis juin 2025, et à la suite de la faillite de l'ancien gestionnaire du débit de boissons, le bien a été squatté ;
- Lors de la reprise de possession du bien, les services communaux ont constaté un état de délabrement avancé, avec la présence de déchets à tous les étages ainsi que de nombreux encombrants dans la partie logement et, plus particulièrement, dans les caves de l'immeuble ;
- Dans un premier temps, nous avons sollicité le service compétent pour l'évacuation des déchets et autres encombrants. Celui-ci nous a toutefois indiqué que, compte tenu du volume à évacuer et de la surcharge actuelle de travail, il n'était pas en mesure d'effectuer cette intervention ;
- En date du 24 mars 2026, nous avons demandé un devis à notre société adjudicataire. Celui-ci s'élevait à 12.096,85 € TVAC et nous a semblé excessivement élevé ;
- Début mai, à la demande du service, le futur repreneur du débit de boissons a marqué son accord pour procéder lui-même au vidage des lieux, la Commune s'engageant à mettre un conteneur à sa disposition.

Cette dernière solution nous a semblé la plus réaliste et la plus économique, tant pour le futur repreneur que pour la Commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations distinguées.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13 - 17 mai 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Ce dimanche 17 mai 2026, aux alentours de 16h12, je passais avenue de l'Astronomie devant la maison communale (n°13). En raison des fortes pluies, j'ai pu constater la présence de flaques d'eau importantes sur le trottoir, contraignant les piétons à se déporter sur la piste cyclable pour pouvoir circuler.

Si la situation ne présente pas de danger immédiat, elle génère néanmoins une gêne réelle pour les usagers et une cohabitation peu souhaitable entre piétons et cyclistes.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

1. L'administration est-elle informée de ce problème d'accumulation d'eau à cet endroit ?
2. Un entretien régulier des grilles d'évacuation des eaux pluviales est-il prévu dans ce secteur ?
3. Des aménagements sont-ils envisagés pour améliorer l'écoulement des eaux sur ce tronçon ?

Je joins à la présente une photographie prise sur place illustrant la situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Ahmed Mouhssin



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13
- 17 mai 2026

Monsieur le Conseiller,

La dernière campagne de curage des avaloirs menée par la commune a eu lieu du 6/04/26 au 8/05/26.

S'agissant d'une voirie régionale, l'avenue de l'Astronomie n'est pas reprise dans ce parcours. La prochaine campagne menée par l'Agence Bruxelles propreté sur les voiries dont elle a la gestion aura lieu entre le 27/05/26 et le 1/06/26.

Le curage des avaloirs de l'avenue de l'Astronomie est prévu le 29/05/26 et la Région est informée de toute situation problématique constatée par nos services préalablement à ses campagnes qui ont lieu trois fois par an.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le 14 avril 2026, j'ai effectué une visite de La Nouvelle École. J'ai pu constater que si plusieurs classes sont équipées d'écrans interactifs, certaines d'entre elles ne bénéficient pas d'une connexion Wi-Fi opérationnelle. Des enseignants se voient dès lors contraints d'utiliser leur connexion mobile personnelle — via partage de connexion 5G — pour faire fonctionner ces équipements. Cette situation est inacceptable : on ne peut exiger du personnel enseignant qu'il compense, avec ses propres outils, des lacunes dans l'infrastructure numérique d'un établissement communal.

Je vous pose dès lors les questions suivantes :

1. La direction de l'école a-t-elle déjà signalé ce problème à la commune ?
Si oui, à quelle date et sous quelle forme ?
2. Des mesures ont-elles été prises en réponse à ce signalement ? Si oui, lesquelles ?
3. Quelles solutions concrètes le Collège entend-il mettre en œuvre pour garantir un accès Wi-Fi fonctionnel dans l'ensemble des classes équipées d'écrans interactifs, et dans quel délai ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes salutations respectueuses.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal – Groupe Ecolo GROEN
Commune de Saint-Josse-ten-Noode



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question. Voici les éléments de réponse à ce sujet. La fibre Proximus Internet Pro+ a été installée début du mois d'avril et des visites de repérage ont été effectuées par le Service informatique afin d'identifier les possibilités d'utiliser le câblage existant.

Sur base de ces repérages, un plan de placement des points d'accès Wifi a été établi avec 4 bornes Wifi pour couvrir les locaux concernés. En fonction de la qualité du signal Wifi, 2 bornes supplémentaires pourraient venir renforcer la couverture Wifi.

Le matériel pour finaliser cette installation est en nos stocks, l'installation sera terminée et opérationnelle pour la mi-juin. Des travaux de câblage devront être effectués afin de pérenniser cette installation. En effet, le signal est plus stable si toutes les bornes Wifi sont reliées au routeur via des connexions câblées plutôt que sans fil.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la mise à disposition des espaces scolaires communaux

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le règlement communal et les pratiques en vigueur prévoient-ils un cadre formalisé pour la mise à disposition d'espaces dans les écoles communales de Saint-Josse-ten-Noode à des acteurs extérieurs ? À titre d'exemple, dans le cas d'une rupture du jeûne organisée dans une école communale :

1. 1. Une telle mise à disposition nécessite-t-elle une autorisation préalable du Collège, ou relève-t-elle de la seule compétence de la direction de l'établissement ?
2. 2. Le Collège est-il systématiquement informé de ces occupations, et selon quelle procédure ?
3. 3. Ces mises à disposition se font-elles à titre gratuit ou donnent-elles lieu à une participation financière ? Si oui, selon quel barème ?

Pour l'année 2025 et le premier trimestre 2026, je souhaite obtenir la liste complète des occupations d'espaces scolaires — préaux, salles, ou tout autre espace — par des acteurs extérieurs à l'école, avec pour chaque occurrence : l'établissement concerné, la nature de l'espace mis à disposition, l'identité ou la nature de l'occupant, la date et la durée de l'occupation, ainsi que les conditions financières appliquées.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la mise à disposition des espaces scolaires communaux

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question écrite relative à mise à disposition des espaces scolaires communaux, vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse.

Toute mise à disposition d'espaces dans les écoles communales au profit d'un tiers est soumise à une décision préalable du Collège des Bourgmestre et Échevins. Les demandes font systématiquement l'objet d'un formulaire dûment complété et signé, avant d'être soumises à l'approbation du Collège, qui est ainsi informé de chaque occupation.

Ces mises à disposition sont payantes et donnent lieu à l'application des tarifs prévus par le règlement communal adopté le 29 avril 2026. Toutefois, ce nouveau règlement ainsi que ses tarifs n'entreront en vigueur qu'à partir de septembre 2026.

En ce qui concerne les occupations intervenues durant l'année 2025 et le premier trimestre 2026, les services pourront en faire la compilation pour votre parfaite information.